

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV *Romans-Revue*. — V Ceux qui déblatèrent contre l'Eglise. — VI Notes liturgiques. — VII Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs: Cérémonie de vêtue. — VIII Apostolat de la prière.

AU PRONE

* Le dimanche, 6 avril

On annonce :

La solennité de saint Joseph (ancienne fête du Patronage);
 La collecte pour l'Université Laval.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 6 avril

Solennité de l'ANNONCIATION, double de 1e cl.; messe comme le 25 mars, mais avec les **allel.** du temps pascal; mém. du IIe dim. ; pendant le **Credo**, tous s'agenouillent au chant du v. **Et incarnatus es... factus est**; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. du dim.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 13 avril

Comme la solennité de saint Joseph est privilégiée contre toute autre fête (Rubr. du brev., titre X, n. 1; rubr. génér. du missel, titre VI); on ne peut faire, en ce jour, la solennité d'aucun autre titulaire (décret génér. du 2 déc. 1896, n. 3754, III). J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi, 7 avril. — Ile Bizard.
 Mercredi, 9 " — Saint-Jean-Berchmans.
 Vendredi, 11 " — Saint-Jacques, à Montréal.
 Dimanche, 13 " — Chapelle Notre-Dame-des-Anges.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Mars 1913.

LE nouveau bréviaire, qui est obligatoire depuis le commencement de la nouvelle année, de telle sorte qu'on ne satisfait point à ses obligations en récitant l'ancien, ou mieux le bréviaire *iuxta veterem formam*, a été accueilli généralement avec faveur. En effet, il est d'une part, au moins pour les fêtes, notablement plus court que l'ancien; et de l'autre, la variété des psaumes qui changent à chaque heure du jour offre un aliment toujours nouveau à la piété et est aussi un puissant remède contre les distractions. Nous sommes hommes, exposés à la fragilité humaine, et si les prières que nous récitons n'occupent point tous nos sens, ne sollicitent pas de nous une attention soutenue et constante, il est bien à craindre qu'on ne les récite machinalement, et partant sans fruit réel pour l'âme.

— Cependant cet enthousiasme pour le nouveau Psautier n'a pas été général; les vieux prêtres étaient attachés à leur ancien bréviaire pour plusieurs motifs. La vue s'affaiblissant avec l'âge, la nouvelle récitation les obligeait à une lecture plus attentive et partant fatigante. De plus les rubriques étaient profondément modifiées; et quand on a une habitude de quarante ans dans la récitation d'un ensemble de prières données, il est dur de s'en défaire pour passer à une organisation différente. Enfin il y avait bien un peu de misonéisme dans cette répugnance à prendre le nouveau bréviaire, misonéisme très explicable après tout, et dont il était équitable de tenir compte.

— La sagesse du Souverain-Pontife, qui connaissait bien

ces besoins et ces désirs, a su les satisfaire. Sans procéder d'une façon générale, le pape a accueilli avec bienveillance les demandes qui lui étaient présentées par les chefs de diocèse. Il s'est répété alors ce qui avait eu lieu sous Pie IX quand la France a abandonné, dans la seconde moitié du siècle dernier, ses liturgies spéciales, refondues jansénistiquement au XVIIIe siècle, pour passer à la liturgie romaine. Ayant égard aux habitudes des prêtres âgés, le pape leur permit, sur autorisation de l'évêque, de garder leur vie durant l'ancien bréviaire auquel ils étaient accoutumés. Ainsi en a-t-il de la réforme du Psautier. J'ai sous les yeux un indult demandé par l'évêque de Troyes. A la fin de décembre dernier, cet évêque, se faisant l'interprète des désirs qui lui étaient exprimés, demandait au Saint-Siège d'exempter les prêtres de son diocèse âgés de soixante ans de réciter le bréviaire d'après le nouveau Psautier. Et le pape, par décret du Concile du 30 décembre 1912, accorde à l'évêque de Troyes de permettre à ses prêtres, se trouvant dans les conditions exposées dans la demande, de réciter le bréviaire *iuxta veterem formam*.

— Il est clair que si d'autres demandes provenaient de diocèses différents, le Saint-Siège leur réserverait le même accueil. Ces indults sont, il faut le dire, une concession *ad duritiam cordis*, car leur application pratique suscitera aux bénéficiaires plus de difficultés que ne leur en aurait offert la nouvelle récitation. Sans les énumérer, je me bornerai à faire remarquer que le grand précepte liturgique de la concordance de la messe avec l'office, sera loin de pouvoir être observé, et c'est un inconvénient grave pour un prêtre. Mais ces permissions gracieuses sont éminemment transitoires, elles servent de pont entre l'ancienne situation et la nouvelle relativement à la récitation liturgique et s'atténueront d'année en année.



—Une autre chose qui n'a pas été généralement remarquée, mais qui est une indication précieuse, est la suivante. On sait que dans le chœur, on doit réciter à Prime le martyrologe dont le verset *pretiosa* et l'oraison qui suit sont la conclusion. Cette obligation n'existe que pour l'office de chœur. Dans les nouvelles rubriques insérées à Prime on lit: *Deinde in choro legitur martyrologium, quod laudabiliter fit etiam extra chorum*. C'est la première fois que nous trouvons cette mention. Elle a frappé de saints prêtres qui, mettant en acte le désir manifesté par le Souverain-Pontife, récitent maintenant chaque jour à Prime le martyrologe du jour. Je signale cette pratique parce qu'elle est louable. En effet le verset *pretiosa* et l'oraison sont une conclusion naturelle de cette lecture et n'ont pas de sens précis en-dehors d'elle. Puis cette lecture n'est point une sèche nomenclature, une liste de saints. Elle nous fait connaître les souffrances des martyrs, nous indique comment Dieu les assistait dans leurs épreuves et leur faisait glorifier son saint nom. Elle nous promène à travers l'Eglise entière, nous faisant admirer le zèle des pontifes, la patience des confesseurs, la vie mortifiée des anachorètes, la chasteté des vierges. Grâce à elle, au commencement de la journée, nous ne nous sentons plus isolés sur la terre; nous jetons un regard sur le paradis qu'elle nous entrouvre, et nous y trouvons ces martyrs, ces confesseurs, ces vierges qui ici-bas ont eu à lutter comme nous, et ont su mériter la palme. Ce spectacle n'est point d'ailleurs inutile, ou stérile, car ces saints sont nos protecteurs du jour, et ils imploront à leur tour sur ceux qui les rappellent ainsi à leur souvenir les grâces du ciel qui leur ont permis à eux de triompher d'eux-mêmes et du démon.

— Après tout la dépense n'est pas grande; pour un prix très modique la maison Marietti de Turin vous donne un martyrologe complet et contenant les derniers saints qui y ont été insérés. On ne saurait donc qu'encourager les prêtres à prendre pour eux-mêmes et répandre autour d'eux cette sainte pratique, à la fois si consolante et si utile.

* * *

— J'ai parlé à plusieurs reprises de la nomination de Mgr Caron, évêque de Ceneda, à l'archevêché de Gênes, de l'opposition que firent à cette nomination les francs-maçons et modernistes de cette ville, de l'appui que leur donna le gouvernement en refusant l'*exequatur* à ce digne prélat, et de l'interdit partiel jeté sur la ville de Gênes. L'interpellation qui a eu lieu à la Chambre italienne n'a eu d'autre résultat que d'obtenir du gouvernement la déclaration qu'il maintenait le refus de l'*exequatur* sans toutefois donner les motifs de son refus. Cette attitude était d'autant plus inexplicable que tous les rapports arrivés au ministère sur cette nomination, tendaient à montrer le prélat comme parfaitement digne par ses antécédents de gouverner ce beau diocèse. Mais il faut se rappeler que M. Finnocchiaro-Aprile, ministre de grâce et justice, est un franc-maçon militant qui a fait ses preuves. Il a marché par solidarité avec les francs-maçons de Gênes. Peu importe la justice, pourvu que la secte atteigne son but et assouvisse ses rancunes.

— Pour ne pas rester sous le coup de ce refus, le diocèse de Gênes a voulu faire une démarche personnelle auprès du Souverain-Pontife, réclamant la présence du prélat désigné, l'assurant de toute son obéissance, et s'engageant à tous les sacrifices qui seraient nécessaires pour sa dignité. Et pour en

donner une preuve, une noble dame de Gênes mettait à la disposition de Mgr Caron une magnifique villa qu'elle possède à Pegli, et où il y avait largement de quoi loger tous les services du diocèse. Le pape, dans une réponse très étudiée, dite d'une voix grave, où perçait une émotion réelle, a accueilli les propositions des Génois sans leur accorder la présence de l'archevêque. Il a estimé que ce n'était point le moment d'aigrir un conflit qui pouvait s'envenimer d'une façon redoutable, et s'en est remis à la Providence pour dissiper la bourrasque. Il attendra.

* * *

— Un peu d'histoire n'est pas inutile pour expliquer l'attitude prise par le Souverain-Pontife. La loi des garanties maintenait le *placet* à l'*exequatur* pour le temporel des évêchés et peut-être aussi, car il y a eu à l'origine de longues discussions, pour la nomination elle-même. Le pape Pie IX permit que les évêques du nord de l'Italie, qui étaient les sujets légitimes du nouveau roi d'Italie, présentassent leurs bulles au gouvernement pour en obtenir l'*exequatur*, permission qui fut refusée aux évêques de l'Italie du centre et du sud. Le pape donnait à ces derniers une allocation annuelle de 6,000 francs. Le gouvernement étant alors aux mains de la droite fut large dans l'application de l'*exequatur* et, surtout dans le sud de l'Italie, permit aux évêques sans *exequatur* de s'installer dans les palais épiscopaux et de jouir des revenus territoriaux des évêchés. Des raisons politiques conseillaient cette attitude. D'après la théorie de Bonghi, l'*exequatur* était donné non pas pour l'office, la nomination, mais pour le bénéfice, c'est-à-dire le temporel. En 1876 le gouvernement passa aux mains de la gauche, et la politique ecclésiastique prit une nouvelle orientation. D'après le gouvernement, dès lors, l'*exe-*

quatur était donné non seulement pour le bénéfice, pour jouir du temporel, mais pour l'office, l'emploi, c'est-à-dire que le gouvernement ne reconnaîtrait pas un évêque dont les bulles n'auraient point reçu l'*exequatur* royal. Le pape Pie IX dut alors, lui aussi, modifier profondément sa manière d'agir, et il autorisa tous les évêques d'Italie nommés par lui à présenter leurs bulles au gouvernement pour en recevoir l'*exequatur*. On a marché ainsi sans heurts pendant un quart de siècle, et la meilleure preuve en est qu'on ne cite qu'un seul exemple d'*exequatur* refusé. Ce fut sous le ministère Zanardelli, et à un prélat qui mourut un an et demi après. Cette mort mit fin au conflit. Nous en avons maintenant un second exemple, mais plus grave, à cause de la pression que voulait faire le diocèse de Gênes sur le pape, pour faire entrer l'évêque à Gênes et lui ordonner de prendre en mains l'administration du diocèse.

— Voici en effet le danger. D'après les théories du gouvernement actuel, l'évêque qui n'a pas reçu l'*exequatur* n'est point considéré comme évêque; par conséquent tous les actes qui comportent un rapport avec le gouvernement sont frappés de nullité. S'il ne s'agissait que du seul temporel de la mense, cela offrirait peu d'inconvénients. Mais l'évêque doit nommer des curés, et leur bulle de nomination sera soumise au gouvernement pour en avoir l'*exequatur*. Celui-ci ne connaissant point officiellement l'évêque, refuserait son assentiment. Au bout de quelques années, une grande partie des paroisses de Gênes se trouveraient sans curés, et les économes qu'on y enverrait seraient sans moyens de subsistance, puisque les revenus seraient encaissés par l'économe des bénéfices vacants. Administrer dans ces conditions serait pratiquement impossible. Ce serait la guerre déclarée, la force physique opprimant la force morale, la violence primant le droit. De

plus si cette lutte commençait, on ne sait où elle pourrait s'arrêter. Si l'Italie n'est pas encore pour la séparation, cependant il pourrait se trouver une Chambre pour la voter, et ce serait le plus grand des malheurs.

— C'est pour ces motifs que le pape a prudemment refusé de laisser introniser Mgr Caron sur le siège de Gênes, que ce prélat continuera à résider hors de son diocèse, et que ce dernier sera encore soumis à l'interdit partiel qui l'a frappé.

DON ALESSANDRO.

ROMANS-REVUE

Ln'est pas un prédicateur de retraite, ni un directeur d'âmes, qui ne se préoccupe et ne s'inquiète à bon droit, pour ses auditeurs ou ses dirigés, de l'importante et toujours si délicate question des lectures. Le livre, on l'a dit, est le meilleur ami de l'homme—un ami discret, qui ne trahit jamais, un ami savant qui instruit toujours. Mais c'est à la condition, évidemment, qu'il soit un bon livre. S'il est mauvais, il est sûrement plus dangereux qu'un mauvais ami. Sous l'apparence d'un voile fragile, il peut hélas! dire des choses qu'on refuserait d'entendre sans rougir de la bouche d'un ami. Il est incontestable qu'il faut se mettre en garde contre les mauvaises lectures, contre les livres douteux. Et cela devient difficile. Les livres que nous lisons, nous, Canadiens, pour la plupart, nous viennent de France. Or, entre tout ce qui nous vient de France, notre intérêt moral exige que nous sachions choisir.

Depuis six ans, M. l'abbé Bethléem, du diocèse de Cambrai,

publie une revue, sous le titre de *Romans-Revue*, qui constitue, avec le volume *Romans à lire et à proscrire*, qu'il avait déjà publié en 1905, le meilleur guide général de lectures qui se puisse trouver pour un lecteur français catholique. Mgr l'archevêque de Montréal désire que nous le recommandions à l'attention de nos confrères, prédicateurs et directeurs d'âmes, chargés de congrégations et de bibliothèques paroissiales.

La plus haute approbation a déjà d'ailleurs été obtenue par M. l'abbé Bethléem pour l'oeuvre si utile qu'il a entreprise et qu'il dirige avec compétence et talent. Dans une audience privée, que le Saint-Père daignait lui accorder le 22 décembre, le zélé directeur de *Romans-Revue* avait la joie d'entendre Sa Sainteté qualifier son oeuvre de *opus mirificum!* Et le 14 janvier, Son Eminence le cardinal Merry del Val lui écrivait, au nom de Pie X toujours, une fort belle lettre, dont voici la partie substantielle :

Faire connaître au public catholique, et spécialement aux familles et au clergé, la valeur morale et religieuse des ouvrages de tous genres sur lesquels ils doivent être renseignés, mettre en garde contre les lectures mauvaises et signaler les bonnes, et cela, tant par la publication d'ouvrages, brochures, tracts, que par une revue périodique justifiant pleinement son titre de *Guide général de lectures*, c'est une entreprise non moins vaste que nécessaire, qui fait le plus grand honneur à votre zèle et à votre activité sacerdotale et qui mérite au plus haut point la reconnaissance de tous les honnêtes gens et surtout des pasteurs des âmes. — Autant cette oeuvre est opportune, autant elle présente des difficultés de plus d'un genre et demande à être poursuivie avec vigilance et courage, dans des vues et avec un esprit toujours absolument catholiques et surnaturels. Les résultats déjà très consolants que vous avez obtenus sont la meilleure preuve que vous êtes demeuré constamment fidèle aux devoirs d'un ministère si élevé et si délicat. — Le Saint-Père s'applaudit de ces succès et souhaite que votre oeuvre continue d'éclairer, de prémunir, de diriger les catholiques dans le choix si important des lectures. De tout coeur Sa Sainteté approuve et bénit votre oeuvre et ses collaborateurs, et vous accorde à vous-même une affectueuse bénédiction apostolique.

Nos confrères et nos lecteurs verront par là de quelle importance et de quelle valeur serait pour eux tous la lecture mensuelle de *Romans-Revue*, non-seulement pour eux mais aussi pour les âmes qu'ils évangélisent et qu'ils dirigent.

On s'abonne à *Romans-Revue* (10 francs—environ \$2.00 par année) en s'adressant à M. le Directeur (abbé Bethléem), 5, rue Saint-Pierre, Lille (Nord), France.

CEUX QUI DEBLATERENT CONTRE L'EGLISE



QUI donc reproche à la religion d'être trop ennuyeuse?

—Ceux qui ne la pratiquent pas.

Qui donc reproche à l'Eglise de réclamer la foi pour ses dogmes révélés? — Ceux qui croient aux pires sottises, aux plus ridicules superstitions.

Qui donc reproche à l'Eglise de rabaisser l'homme? — Ceux qui revendiquent le singe pour père..., le hasard pour maître..., le plaisir pour règle..., le néant pour fin.

Qui donc reproche à l'Eglise d'être une religion d'argent? —Ceux qui la dépouillent de ses biens avec plus de cynisme.

Qui donc reproche à l'Eglise d'être intolérante? — Ceux qui ne permettent à personne d'avoir une autre opinion que la leur.

Qui donc reproche à l'Eglise d'être l'ennemie des lumières? —Ceux qui, au mépris de la liberté, ont fermé les écoles catholiques, chassé les religieux et les maîtres chrétiens.

Qui donc reproche à l'Eglise d'être l'ennemie du peuple?—Ceux qui ne connaissent pas l'histoire et qui persécutent les

oeuvres charitables établies par la religion (hôpitaux, crèches, ouvroirs, etc., etc.)

Qui donc déblatère avec le plus d'audace contre l'Egise et ses enseignements ? — Ceux qui ne connaissent pas un mot de religion ou que ses enseignements gênent. . . .

Ne nous effrayons donc ni du nombre, ni de l'acharnement de ceux qui nous attaquent, et plutôt osons nous en féliciter. Ils savent ce qu'ils font et que nous sommes, ce qu'on appelle " une force. " Leur fureur ne procède que de ce qu'ils ne peuvent ni nous mépriser, ni nous dédaigner, ni surtout nous ignorer.

Nous nous imposons à eux, nous, notre nombre, nos doctrines, nos idées, les progrès qu'elles font tous les jours, la peur qu'ils ont de leur en voir faire davantage, notre confiance et nos espérances. Bien loin que ce soit leur colère, c'est leur indifférence qu'il nous faudrait redouter.

Née dans la persécution, grandie parmi les hérésies, consolidée par les controverses, ce serait si l'Eglise n'avait plus d'adversaires, alors qu'il nous faudrait désespérer des promesses de son Fondateur.

Mais, aussi longtemps que durera la lutte, elle vivra.

F. BRUNETIÈRE.

NOTES LITURGIQUES

Landes. — De quelle couleur doit être le trône de l'évêque lorsqu'il est en tournée de confirmation? P. E.

RÉP. — Quand l'évêque est en tournée de confirmation, on doit lui ériger un trône: c'est exigé quand il célèbre un office pontifical, c'est de convenance quand il préside d'autres cérémonies. Ce trône doit se composer de gradins au sommet desquels, sur une plate-forme, se pose le fauteuil ou trône, et d'un baldaquin ou dais assez large pour couvrir l'évêque et ses trois assistants, et uni par derrière à la plate-forme par une étoffe formant le fond.

Mais de quelle couleur doit être cette garniture ?

A Rome, quand un cardinal officie pontificalement, le trône est toujours orné de tentures rouges, ordinairement en damas, terminées par des galons et des franges en or. Le velours est exclusivement réservé au pape et ne pourrait s'employer pour aucun prélat, fût-il cardinal.

Les draperies qui ornent le trône de l'évêque devraient être de la couleur du jour, mais j'avoue que dans nos églises de France cet usage serait bien difficile à observer. Comme les tentures d'or sont réservées aux seuls cardinaux, il faudra donc que le trône de l'évêque soit orné de tentures de soie blanche terminées par des galons jaunes, car le galon d'or est l'apanage des cardinaux. Ces tentures peuvent porter les armes de l'évêque. En France, on les met au fond du trône, au-dessus du fauteuil; en Italie, on les met de droite et de gauche sur les pentes du baldaquin.

Le trône proprement dit ou fauteuil sur lequel s'assoit l'évêque devrait être toujours revêtu d'une étoffe de la couleur du jour, quand bien même, pour des raisons de nécessité, on n'aurait pas pu recouvrir le trône de draperies de cette cou-

L


Ha
un
cir

leur. C'est un usage constant à Rome où, le trône du cardinal étant toujours orné de tentures rouges frangées et galonnées d'or, le fauteuil, qui a un dossier très élevé, est recouvert d'une housse de soie de la couleur de l'office célébré.

Si des raisons économiques empêchent d'orner le trône épiscopal de la couleur du jour, il sera plus conforme au *Pontifical* de lui mettre des tentures de soie blanche, et si on ne peut les avoir en soie, des tentures blanches de n'importe quelle matière. Anciennement, le rouge était en France, avant l'adoption du rite romain, la couleur du Saint-Sacrement. L'évêque étant la représentation visible de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il semblait juste que son trône fût orné de la même couleur. Depuis l'introduction de la liturgie romaine, le blanc est attribué aux fêtes de Notre-Seigneur, et c'est lui qui orne l'intérieur des tabernacles, couvre les ostensoirs et les ciboires. Il est donc juste que le trône de l'évêque, pour les mêmes motifs, soit orné de tentures de soie blanche. DR A. B.

SŒURS DE SAINTE-CROIX ET DES SEPT-DOULEURS

Cérémonie de vêtire

 E 14 mars, en la fête de la Compassion de la Très Sainte-Vierge, à la maison-mère des Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, le Très Révérend Père H. Hage, O. P., provincial des Dominicains, au Canada, présidait une cérémonie de vêtire et donnait lui-même le sermon de circonstance.

Quarante-sept postulantes revêtaient le saint habit : Milles

Blanche O'Neary, de Montréal, dite Soeur Marie-de-Saint-Vincent-d'Avila; Eugénie Lefebvre, de Saint-Albans, Vermont dite Soeur Marie-Immaculét; Eugénie Gariépy, de Montréal, dite Soeur Marie-de-Sainte-Lucienne ; Eugénie Belles-Isles, de Nashua, N. H., dite Soeur Marie-de-Saint-Auguste; Edith Pelletier, de Saint-Pascal-de-Kamouraska, dite Saint-Euloge; Ernestine Marion, de Cohoes, N. Y., dite Soeur Marie-de-Sainte-Bernardine; Harriet Cuthbert, d'Alexandria, Ont., dite Soeur Marie-de-Saint-Angus; Emilia Gaudreau, de Nashua, N. H., dite Soeur Marie-de-Sainte-Léonille; Luména Laplante, de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, dite Soeur Marie-de-Saint-Pierre-Gonzalès; Teresa Ryan, de Fournier, Ont., dite Soeur Marie-de-Saint-Vivien; Béatrix Sauvé, de Saint-Hermas dite Soeur Marie-de-Sainte-Justina ; Bernadette Héту, de Drummondville, dite Soeur Marie-de-Saint-Albert-de-Messine; Marie-Rose Filiatrault, de Montréal, dite Soeur Marie-de-Sainte-Juliana; Marie-Anne Gauthier, de Montréal, dite Soeur Marie-de-Saint-Gonzalve; Cécile Gauthier, de Montréal, dite Soeur Marie-de-Saint-Gérard-de-Venise ; Anna Dwyer, de New York, dite Soeur Marie-Dolorès; Eva Cameron, d'Alexandria, Ont., dite Soeur Marie-de-Saint-Unnis; Pauline Moreau, de Montréal, dite Soeur Marie-de-Saint-Prime; Annette Dandurand, de Montréal, dite Soeur Marie-des-Sept-Douleurs ; Elisabeth Filiatrault, de Montréal, dite Soeur Marie-de-Sainte-Philomène-de-Nevers; Alice Thibault, de Saint-Albans, Vt, dite Soeur Marie-de-Saint-Hubert; Elisabeth Bédard, d'Alexandria, Ont., dite Soeur Marie-de-Sainte-Joséphine ; Alice Charbonneau, de Manchester, N. H., dite Soeur Marie-de-Sainte-Lucie-d'Egypte; Laura Rémillard, de Casselman, Ont., dite Soeur Marie-des-Vertus; Orise Paquette, de Montréal, dite Soeur Marie-de-Sainte-Cécile-des-Anges ; Alice Fauteux, de Montréal, dite Soeur Marie-de-Sainte-Claire-d'Assise ; Antoinette Brosseau, de Montréal, dite Soeur Marie-de-Sainte-An-

gèle-de-Foligno; Aldéa Beauregard, de New-Bedford, Mass., dite Soeur Marie-de-Saint-Ives; Doria St-Hilaire, de New Market, N. H., dite Soeur Marie-de-Saint-Nérée; Marthe Pilon, de Montréal, dite Soeur Marie-de-Sainte-Hélène-de-Brabant; Germaine Lalande, de Sainte-Scholastique, dite Soeur Marie-de-Sainte-Agnès-de-Poitiers; Elisabeth Robert, de Saint-Liguori, dite Soeur Marie-de-Saint-Roger; Eva Gingras, de Rochester, N. H., dite Soeur Marie-de-Saint-Raphaëla; Julienne Dubé, de Nashua, N. H., dite Soeur Marie-de-Sainte-Véronique-de-Guilliani; Cécile Tassé, de Saint-Augustin, dite Soeur Marie-de-Saint-Vincent-de-Suède; Marie-Anne Lelerc, de Nashua, N. H., dite Soeur Marie-de-Sainte-Mathilda; Elisabeth Lachapelle, de Saint-Liguori, dite Soeur Marie-de-Saint-Grégoire-de-Nice; Alexina Beauséjour, de Saint-Liguori, dite Soeur Marie-de-Sainte-Théodosie; Blandine De Blois, d'Adams, Mass., dite Soeur Marie-de-Sainte-Flora; Jeanne Boivin, de Rochester, N. H., dite Soeur Marie-de-Sainte-Angélique; Célestine Labrie, de Attleboro, Mass., dite Soeur Marie-de-Sainte-Adèle; Elmina Arsenault, de Bonaventure, dite Soeur Marie-de-Saint-Venance; Léopoldine Thibault, de Lachute, dite Soeur Marie-de-Sainte-Florence-de-Poitiers, *vocales*. — Léa Lizotte, de Nashua, N. H., dite Soeur Marie-de-Saint-Héraclius; Marie Coutu, de Montréal, dite Soeur Marie-de-Saint-Delphis; Herméline Bourdages, de Bonaventure, dite Soeur Marie-de-Saint-Gildas; Régina Charbonneau, de Saint-Hermas, dite Soeur Marie-de-Saint-Cyrille-d'Alexandrie, *coadjutrices*.

Plusieurs prêtres et un grand nombre de parents et d'amis assistaient à la cérémonie.

APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

Intention générale pour le mois d'avril 1913
Approuvée et bénie par Pie X

LA JEUNESSE OUVRIÈRE

Offrande quotidienne pendant ce mois

Divin Coeur de **Jésus**, je vous offre, par le Coeur immaculé de **Marie**, les prières, les oeuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions, pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre en particulier, pour la jeunesse ouvrière.

Résolution apostolique. — Prier pour la jeunesse ouvrière, participer aux oeuvres créées pour elle et les aider.

XVIème PELERINAGE A LOURDES ET ROME

C'est le 21 juin que partiront les pèlerins canadiens pour Rome et Lourdes, sous la conduite de Monsieur L.-J. Rivet, et du chapelain qui sera nommé plus tard.

Les pèlerins visiteront les sanctuaires les plus en renom au cours de leur voyage à Paris, Poitiers, Bordeaux, Lourdes, Toulouse, Marseille; ils arrêteront aussi à Nice et à Gênes. De Rome, les pèlerins reviendront par Florence, Venise, Milan et la Suisse.

Le voyage durera près de deux mois et ne coûtera que \$385.00, toutes dépenses payées. Les pèlerins logeront dans des hôtels confortables.

S'adresser pour le programme et renseignements supplémentaires à Monsieur L.-J. Rivet, de

L'AGENCE HONE & RIVET,

9, boulevard Saint-Laurent, Montréal.

Téléphone : Main, 2605-4097.